

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 13 Décembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Dany BOYER, Pierre COUDON, , Daniel DEVÈS, Jean-Michel FRANC, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

Étaient absents représentés :

Aucun

Étaient absents non représentés :

Cyril DANTONY, Vanessa CONTIERO

Participaient à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

- ✓ Madame le Maire ouvre la séance à 20.36 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

* * *

DÉLIBÉRATIONS

- **Actualisation et mise à jour de la voirie communale**

Madame le Maire présente le tableau de voirie communale.

Elle précise que des voies, n'ayant pas été classées, ont quand même été entretenues par la Commune. Sur la commune, 8 kilomètres et 872 mètres de voies ne sont pas classées.

Il convient de mettre à jour le tableau (joint) considérant que la bonne tenue de ce tableau à des répercussions sur le calcul de la D.G.F de la commune ;

Madame le maire soumet au vote le tableau à régulariser ;

Approuvée à l'unanimité

Voirie	Nom	n°comcom	Repère départ	Repère arrivée	Distance	Distance cumulée	Largeur moyenne
Le Maine	vc1	54	agglo	cf	1,360	1,360	4,50
Le Maine	vc1	61	cf	cf	0,284	1,644	3,00
Lestat	vc3	11	cf	cf	0,084	1,728	3,90
Lestat	vc3	12	cf	dégagement	1,090	2,818	3,00
Lescolle	vc4	50	cf	cf	0,480	3,298	3,00
Lescolle	vc4	56	cf	cf	1,480	4,778	2,80
Lescolle	vc4	57	cf	cf	0,722	5,500	2,80
La Tire	vc5	36	cf	cf	0,827	6,327	3,00
La Tire	vc5	37	cf	cf	0,461	6,788	3,00
La Tire	vc5	39	cf	cf	0,338	7,126	3,00
La Tire	vc5	41	cf	cf	2,300	9,426	3,00
Route du faux	vc6	26A	cf	cf	0,637	10,063	3,20
Route du faux	vc6	26B	cf	cf	0,769	10,832	3,40
Route du faux	vc6	26C	cf	cf	1,260	12,092	3,40
Route du faux	vc6	26D	cf	cf	0,711	12,803	3,20
Route du faux	vc6	25	cf	cf	0,133	12,936	3,00
Fenies	vc101	13	cf	cf	0,322	13,258	3,40
Fenies	vc101	14	cf	chemin	1,040	14,298	3,00
Thomas	vc102	15	cf	cf	0,490	14,788	3,20
Thomas	vc102	17	cf	cf	1,010	15,798	3,20
Thomas	vc102	18	cf	cf	0,607	16,405	3,20
Thomas	vc102	20	cf	chemin	0,594	16,999	3,00
Le Maine	vc103	53	cf	cf	0,297	17,296	3,00
Le Maine	vc103	59	cf	chemin	0,596	17,892	3,00
Le Maine	vc103	119	chemin	cf	0,576	18,468	3,80
Le Maine	vc103	120	cf	chemin	1,627	20,095	3,40
Le Cause	vc105	55	cf	chemin	0,485	20,580	3,00
Roumégouse	vc106	51	cf	cf	2,030	22,610	3,00
Sol de Deyme	vc107	121	agglo	chemin	0,275	22,885	3,20
Soutou	vc108	8	agglo	chemin	1,070	23,955	3,00
Moulin	vc109	7	agglo	cf	0,155	24,110	3,00
Bayssaire	vc112	64	cf	cf	0,255	24,365	0,00
Thomas	vc113	19	cf	chemin	0,528	24,893	2,70
Peyrechaude	vc114	24	cf	chemin	0,604	25,497	3,20
Le Verteill	vc115	23	cf	bal	0,316	25,813	3,00
Masespanlat	vc116	30	cf	cf	0,354	26,167	3,00
Masespanlat	vc116	32	cf	chemin	1,220	27,387	2,80
Mas Delfour	vc117	122	cf	chemin	0,066	27,453	2,80
Le Faux	vc120	35	cf	cf	0,355	27,808	2,60
Perdigal	vc121	27	chemin	réserve d'eau	0,124	27,932	2,60
Mitanet	vc122	28	cf	chemin	0,365	28,297	2,60
Mitanet	vc122	29	cf	cf	0,367	28,664	3,00
Poncet	vc123	38	cf	chemin	0,233	28,897	2,80
La Bélaudie	vc124	40	cf	chemin	0,153	29,050	2,80
Les Vauries	vc125	43	cf	cf	2,500	31,550	3,00
Les Vauries	vc125	46	agglo	cf	0,408	31,958	3,00
Les Vauries	vc125	123	cf	chemin	0,360	32,318	3,00
Leygue	vc128	49	cf	chemin	0,393	32,711	2,70
Fon de Nadal	vc201	9	cf	chemin	0,597	33,308	2,70
La Borgne	vc202	10	cf	chemin	0,321	33,629	2,70
La Rouquette	vc203	22	cf	chemin	0,930	34,559	2,80
Magaud	vc204	31	cf	chemin	0,528	35,087	2,80
Le Faux	vc205	33	cf	chemin	0,697	35,784	2,60
Castelviel	vc206	16	cf	virage	0,057	35,841	2,80
Montauban	vc207	47	cf	coffret élec	0,240	36,081	2,80
Mespoulet	vc208	48	cf	chemin	0,524	36,605	2,50
La Peyrière	vc209	58	cf	chemin	0,343	36,948	2,80
Le Maine	vc210	60	cf	cf	0,212	37,160	2,80
Mas Petit	vc211	62	cf	cf	1,030	38,190	2,80
Mas Petit	vc211	63	cf	cf	0,215	38,405	3,00
Lastreilles	vc212	65	cf	cf	1,500	39,905	2,60
La Catusse	vc213	68	cf	chemin	0,425	40,330	3,00
Roumégouse	vc214	52	cf	portail	0,018	40,348	3,00
Lastreilles	vc212	124	cf	parking chasse	0,362	40,710	2,60
Le Faux	vc205	34	cf	portail	0,031	40,741	2,70
La Paillole	vc217	21	cf	bal	0,101	40,842	2,60
Le Bos	vc218	44	cf	bal	0,021	40,863	4,00
Grimardet	vc213	67	cf	chemin	0,473	41,336	3,00
Sol du Mazel	vc220	45	cf	bal	0,247	41,583	2,80
Total						41,583	

- **Modification des statuts de la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord.**

Le maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes, notamment sur un point, lequel porte sur la définition de la compétence petite enfance

Madame le maire soumet au vote cette modification statutaire .

Approuvée à l'unanimité

- **Modification des statuts du SIVOM de Belvès (Transports)**

Les modifications portent sur l'article 3 alinéa des statuts du Syndicat qui ne précisait pas que les abris d'élèves sont achetés par les communes adhérentes par le biais du SIVOM et que ce dernier octroie une participation.

Madame le maire soumet au vote cette modification statutaire.

Approuvée à l'unanimité

- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public SPANC pour l'exercice 2023**

Madame le Maire présente au conseil le RPQS du SPANC pour 2023

Le Conseil en prend acte.

- **Redevance de Performance du système d'assainissement collectif 2025**

Madame le maire informe le conseil que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.

et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,35€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

La future somme appelée sera basée sur les volumes facturés.

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Le conseil décide de calculer la contre-valeur selon la formule $(0,35 \times 0,3)$ et donc de la fixer à **0,1050€** applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

* * *

COMMUNICATIONS

- Par ailleurs, sur la Route des Ravins, longeant les lotissements, un caniveau sera creusé au travers de la route afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales. Le coût estimé de ces travaux, incluant la réfection de la route et la création du caniveau, est de 15.000 €. Madame le Maire souligne que ces travaux s'inscrivent dans l'engagement pris par la Commune dans le cadre du projet Périgord Habitat. En effet, la Commune avait la charge de l'entretien de la voirie, et ces aménagements sont nécessaires pour garantir la viabilité et la sécurité des infrastructures.
 - Le foirail sera clôturé par une structure en bois afin de préserver l'espace vert et d'empêcher le stationnement sauvage.
 - Projet Logements et isolation du presbytère : Les coûts pour la création d'un Logement T3 et un logement T1 dans l'ancien presbytère sont estimés à 448 000 €. Le conseil décide de stopper le projet.
 - Végétalisation de l'école : estimée à 174 000 €
- ✓ Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.20